



AFFAIRE N° 16

REALISATION D'UN MUR PEINT FACE A L'ENTREE  
DU NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'entrée du nouveau Parc des Expositions se trouve face au mur de clôture des installations de la Compagnie Marseillaise, au Chaudron. Ce mur est actuellement totalement inutilisé (ni ouvertures, ni publicités). Dans le but de préserver l'esthétique de l'ensemble de l'esplanade faisant face au Parc des Expositions, des contacts ont été pris avec la Compagnie Marseillaise pour réaliser une fresque peinte sur ce mur.

L'importance de cette réalisation (près de 600 m<sup>2</sup> de surface) pourrait en faire une oeuvre d'art marquante de la ville.

La Compagnie Marseillaise est disposée à céder gracieusement, pour une longue durée, la jouissance exclusive de la façade de son mur pour y recevoir une fresque, et elle seule. Elle a également marqué son accord, moyennant une indication de sa participation dans le cadre du mur peint, pour la fourniture d'une part des matériaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- vous prononcer sur le principe de cette fresque ;
- m'autoriser à accepter la cession de l'usage de la façade du mur au profit de la Commune pour une longue durée ;
- m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la conception et la réalisation du mur peint ;
- accepter l'apport de matériaux (enduit, peinture, etc...) réalisé par la Compagnie Marseillaise.

M. LEGROS A. : Nous sommes d'accord sur le principe. Mais, nous nous demandons quelle est l'opportunité, l'urgence d'une telle opération, compte tenu des dépenses que vous devez diminuer... Vous engagez là une dépense qui n'est pas vraiment urgente.

LE MAIRE : D'accord.

Monsieur Marc GERARD, vous avez la parole.

M. GERARD M. : Je pense, Monsieur le Maire, qu'il y a une erreur au niveau du deuxième point des décisions à prendre du texte du rapport, à savoir : "...m'autoriser à accepter la cession (et non la cessa-tion) de l'usage...".

LE MAIRE : Tout à fait. Il s'agit bien là d'une erreur.

M. NATIVEL M. : Effectivement.

LE MAIRE : Je rappelle qu'il s'agit ici du principe. Notre décision dépendra des réponses qui nous seront faites.

M. GERARD M. : Autant parler Français.

LE MAIRE : Nous nous y appliquerons.

(Rires).

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Sept. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à la MAJORITE.

